

Date de convocation : 29 juin 2018

Le 4 juillet 2018 à 18h15

Le Bureau communautaire de Caen la mer s'est réuni à huis clos en salle du bureau de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président (dossier n°1 à n°9) puis Rodolphe THOMAS, Vice-Président (dossier n°10 à n°69).

Présents : Monsieur Mickaël BERTRAND (dossier n°1 à n°21), Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Joël BRUNEAU (dossier n°1 à n°9), Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Sébastien DEBIEU, Monsieur Christian DELBRUEL, Madame Annick FARCY, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Madame Valérie GILLES, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN (dossier n°1 à n°29), Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Joël JEANNE (dossier n°1 à n°21), Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Nicolas JOYAU (dossier n°1 à n°8), Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Jacques LELANDAIS, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Richard MAURY (dossier n°1 à n°29), Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Aristide OLIVIER (dossier n°1 à n°9), Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Rémi POIRIER, Monsieur Marc POTTIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Stéphanie YON-COURTIN.

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Serge CALMELS à Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Patrick LECAPLAIN à Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Joël BELLANGER à Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Pascal LECOEUR à Monsieur Patrick LESELLIER, Madame Aurore BRUAND à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Michel LAFONT à Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Olivier DÉRU à Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Didier LHERMITE à Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Eric GUÉROULT à Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Aristide OLIVIER à Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC (dossier n°10 à n°69), . Monsieur Joël BRUNEAU à Monsieur Ludwig WILLAUME (dossier n°10 à n°69)

Excusés : Monsieur Salvatore BELLOMO, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Gérard CAUX, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Stéphan LEBREUILLY, Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Laurent MATA, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Joël PIZY, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Denis VIEL, Monsieur Claude YVER, Monsieur Nicolas JOYAU (dossier n°9 à n°69), Monsieur Mickaël BERTRAND (dossier n°22 à n°69), Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN (dossier n°30 à n°69) , Monsieur Joël JEANNE (dossier n°22 à n°69), Monsieur Richard MAURY (dossier n°30 à n°69).

---

## COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

## **N° B-2018-07-04/01 - Adhésion à l'Association Caen la mer Emploi et Compétences**

Délibération transmise en Préfecture et affichée le 06 juillet 2018.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association "Caen la mer Emploi et Compétences",

Le bureau communautaire approuve les projets de statuts,

Le bureau communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation de ses représentants,

Le bureau communautaire désigne pour représenter, provisoirement, la communauté urbaine, aux fins de dépôts des statuts et au sein de l'Assemblée Générale de l'association "Caen la mer Emploi et Compétences" les élus communautaires suivants :

1. Madame Stéphanie YON COURTIN (Saint-Contest)
2. Monsieur Rodolphe THOMAS (Hérouville Saint Clair)
3. Monsieur Marc MILLET (Caen)
4. Madame Myriam MOUCHEL LETELLIER (Thue et Mue)
5. Monsieur Thierry RENOUF (Ifs)
6. Madame Dominique HALBOUT (Soliers)
7. Madame Delphine PERDEREAU (Carpiquet)
8. Monsieur Pascal PIMONT (Caen)

Le bureau communautaire acte que le prochain conseil communautaire sera saisi pour désigner les représentants définitifs,

Le bureau communautaire autorise le président à signer tout document afférent à cette association,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **Unanimité**

## **N° B-2018-07-04/02 - Bretteville sur Odon - Zone d'activités du Quartier Koenig - Cession d'un terrain au profit de la société SOREGOR**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la société SOREGOR, ou de toute société qui s'y substituerait pour le même projet, une emprise de terrain de 3.842 m<sup>2</sup>, dépendant du quartier Koenig, cadastrée A n°437, sise à Bretteville sur Odon, au prix de 39,00 € HT/m<sup>2</sup> soit cent quarante-neuf mille huit cent trente-huit euros hors taxes (149.838,00 € HT),

Le bureau communautaire mentionne que préalablement à la vente, une promesse de vente sera signée entre les parties, aux conditions ci-avant exposées,

Le bureau communautaire dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer la promesse de vente puis l'acte de vente, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **Unanimité**

**N° B-2018-07-04/03 - Mondeville - Zone d'activités de la Vallée Barrey - Convention avec la SCPI IMMORENTE relative au réaménagement des voiries d'accès**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention permettant de définir les conditions techniques, administratives et financières relatives au projet de réaménagement des accès à la zone d'activités de la Vallée Barrey sur la commune de Mondeville,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/04 - ZAC Object'ifs Sud - Transfert de propriété des biens de retour**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter le transfert de propriété, à intervenir par acte authentique, des parcelles ci-dessus désignées, constituant des biens de retour au sens de l'article 15 du cahier des charges de concession de la ZAC Object'ifs Sud, ces biens étant cédés à titre gratuit,

Le bureau communautaire dit que les frais d'acte sont à la charge de la SEM Normandie Aménagement,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/05 - Politique de résorption des friches en Normandie - Convention d'étude de l'Etablissement Public Foncier de Normandie sur le site "PSA" à Mondeville et Cormelles le Royal**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure la convention d'étude de l'EPF Normandie sur le site "PSA" à Mondeville au titre de la politique de résorption des friches en Normandie,

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/06 - Aide à l'immobilier pour le développement du site CENEXI HSC**

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à la société CENEXI HSC une subvention pour l'aider à réaliser son projet immobilier, d'un montant de 120 000 € correspondant à la création de 40 emplois, selon les conditions suivantes : 50 % à la remise de la déclaration réglementaire d'ouverture des travaux et 50 % à l'achèvement du chantier et la création effective de 20 emplois dans les 3 ans à venir,

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/07 - Aide à l'immobilier à la SAS LETNA**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer une aide sous forme d'avance remboursable de 374 737 € HT à la SCI CHATNA pour permettre l'extension de la SAS LETNA,

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à solliciter une co-intervention au Conseil Régional de Normandie via le dispositif Impulsion Immobilier,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/08 - Subvention Forum ENSICAEN 2018**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à l'ENSICAEN une subvention de 1 000€ pour le Forum de l'emploi et des stages 2018,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/09 - Remise gracieuse partielle à la SEM Normandie Aménagement pour le paiement du loyer de l'année 2016 de l'ensemble immobilier sis à Caen - 2 rue de la Girafe - site Côte de Nacre**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une remise gracieuse partielle du loyer 2016 à hauteur de 150 000€ à Normandie Aménagement locataire principal de l'ensemble immobilier sis à Caen - 2 rue de la Girafe – Site Côte de nacre,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/10 - Blainville sur Orne - Rétrocession à Caen la mer d'une parcelle à usage de voirie située 2 rue du Parc et son classement dans le domaine public**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la rétrocession par les Consorts QUIQUEMELLE au profit de la Communauté Urbaine Caen la mer, d'une parcelle à usage de voirie cadastrée section BH n° 68 d'une contenance de 85 m<sup>2</sup>,

Le bureau communautaire déclare que cette rétrocession s'opérera à titre gratuit, Caen la mer prenant à sa charge les coûts de l'acte notarié,

Le bureau communautaire décide que le terrain rétrocédé a vocation à être classé dans le domaine public de la voirie de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'acte de rétrocession ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/11 - Blainville sur Orne - Quartier Georges Brassens - Convention de rétrocession de voiries entre la Communauté Urbaine et la SA d'HLM du Calvados LOGIPAYS**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention pour la prise en charge de la gestion, de l'entretien et de rétrocession des voies et espaces communs avec la SA d'HLM du Calvados LOGIPAYS et la commune de Blainville sur Orne. La rétrocession des voiries et les espaces communs au profit de la communauté urbaine de Caen la mer portera sur une emprise issue des parcelles cadastrées section BN numéro 28, 56, 57,58 et 131 sises à Blainville sur Orne,

Le bureau communautaire déclare que cette rétrocession s'opérera à titre gratuit, la SA d'HLM du Calvados LOGIPAYS prenant à sa charge les coûts d'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié,

Le bureau communautaire dit que l'emprise de terrain rétrocedée a vocation à être classée dans le domaine public de la voirie de la communauté urbaine de Caen la mer,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer la convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/12 - Le Mesnil-Patry - Lotissement Le Clos du Presbytère - Convention de rétrocession de voiries entre la Communauté Urbaine et la Société VESQUAL Lotisseur**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention pour la prise en charge de la gestion, de l'entretien et de rétrocession des voies et espaces communs avec la société VESQUAL Lotissement. La rétrocession des voiries et des espaces communs au profit de la Communauté Urbaine de Caen la mer portera sur une emprise à provenir des parcelles cadastrées section AC numéros 19p, 20p, 21p et 107p, situées Chemin du Presbytère sis à Thue et Mue (Le Mesnil-Patry),

Le bureau communautaire déclare que cette rétrocession s'opérera à titre gratuit, la société VESQUAL Lotissement prenant à sa charge les coûts d'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié,

Le bureau communautaire dit que l'emprise de terrain rétrocedée a vocation à être classée dans le domaine public de la voirie de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/13 - Mouen - Rétrocession au profit de Caen la mer de 4 parcelles à usage de voirie situées rue Pierre Castel**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la rétrocession des parcelles ci-après désignées au profit de la Communauté Urbaine Caen la mer de :

- Monsieur et Madame Bruno GODEFROY, propriétaires de la parcelle cadastrée section AA numéro 68 d'une contenance de 10 m<sup>2</sup>,
- la SC La Bruyère de Mouen représentée par Monsieur Christophe KOENER, propriétaire de la parcelle cadastrée section AA numéro 75 d'une contenance de 13 m<sup>2</sup>,
- Madame Francine MONIE, propriétaire de la parcelle cadastrée section AA numéro 76 d'une contenance de 31 m<sup>2</sup>,

- Monsieur et Madame François DONNAT, propriétaires de la parcelle cadastrée section AA numéro AA 84 d'une contenance de 96 m<sup>2</sup>.

Le bureau communautaire déclare que ces rétrocessions s'opéreront à l'euro symbolique, Caen la mer prenant à sa charge les coûts des actes notariés,

Le bureau communautaire décide que les parcelles rétrocedées ont vocation à être classée dans le domaine public de la voirie de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/14 - Saint Aignan de Cramesnil - Rétrocession au profit de Caen la mer d'une parcelle à usage de voirie située rue du Vigot et son classement dans le domaine public**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la rétrocession par la société SL Promotion au profit de la Communauté Urbaine Caen la mer, d'une parcelle à usage voirie de 5 257 m<sup>2</sup>, cadastrée section AC n° 387,

Le bureau communautaire déclare que cette rétrocession s'opérera à titre gratuit, la société SL Promotion prenant à sa charge les coûts d'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié,

Le bureau communautaire décide que l'emprise de terrain rétrocedée a vocation à être classée dans le domaine public de la voirie de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'acte de rétrocession ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/15 - Saint-Contest - Rétrocession au profit de Caen la mer de plusieurs parcelles à usage de voirie situées Allée du Parc, Allée de l'Estapi, Allée des Saules et impasse du Lavoir et leur classement dans le domaine public**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la rétrocession par les tous les colofis des lotissements ci-après désignés au profit de la Communauté Urbaine Caen la mer de :

- la voirie du lotissement « Allée des saules », composée des parcelles cadastrées section AE n°200 et 201 d'une contenance totale de 1 598 m<sup>2</sup>,

- la voirie du lotissement « Allée du Parc », composée de la parcelle cadastrée section AN n°460 d'une contenance de 561 m<sup>2</sup>,

- la voirie du lotissement de « l'impasse du lavoir », composée de la parcelle cadastrée section AN n°235 d'une contenance de 653 m<sup>2</sup>,

- la voirie du lotissement « Allée de l'Estapi », composée des parcelles cadastrées section AL n°226, 227 et 228 d'une contenance totale de 1 034 m<sup>2</sup>.

Le bureau communautaire déclare que ces rétrocessions s'opéreront à titre gratuit, Caen la mer prenant à sa charge les coûts de l'acte notarié,

Le bureau communautaire décide que les parcelles rétrocedées ont vocation à être classées dans le domaine public de la voirie de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/16 - Saline - Lotissement Les Mûriers - Convention de rétrocession de voiries entre la Communauté Urbaine et la SAS FRANCELOT**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention pour la prise en charge de la gestion, de l'entretien et de rétrocession des voies et espaces communs avec la SAS FRANCELOT et la commune de Saline (commune déléguée de Sannerville). La rétrocession des voiries et les espaces communs au profit de la communauté urbaine de Caen la mer portera sur une emprise, issue des parcelles cadastrées AD numéro 22, 28 et 221 sises à Saline,

Le bureau communautaire déclare que cette rétrocession s'opérera à titre gratuit, la SAS FRANCELOT prenant à sa charge les coûts d'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié,

Le bureau communautaire dit que l'emprise de terrain rétrocedée a vocation à être classée dans le domaine public de la voirie de la communauté urbaine de Caen la mer,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer la convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **Tilly la Campagne – Rétrocession au profit de Caen la mer d'une parcelle à usage de voirie située rue des Flandres et son classement dans le domaine public**

Retiré en séance.

#### **N° B-2018-07-04/17 - Ifs - Fonds de concours ascendant - Réalisation de travaux de voirie Chemin du Val, Rue de Savoie, Rue du Chemin Vert (partie centrale : violettes-Modigliani) et implantation d'un nouveau puits d'absorption (Rue du Chemin Vert)**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet des travaux de voirie à réaliser sur le chemin du Val (centre), les rues de Savoie, du Chemin Vert (partie centrale : Violettes-Modigliani) et l'implantation d'un nouveau puits d'absorption (rue du Chemin Vert) pour un montant de 242 670,25 € T.T.C.,

Le bureau communautaire accepte la décision de la commune d'Ifs d'apporter un fonds de concours pour les travaux de voirie à réaliser sur le chemin du Val (centre), les rues de Savoie, du Chemin Vert (partie centrale : violettes-Modigliani) et l'implantation d'un nouveau puits d'absorption rue du Chemin Vert pour un montant de 101 112,60 € limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

Le bureau communautaire valide le plan de financement pour les travaux de voirie,

Le bureau communautaire approuve le projet de convention relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer par la commune de Ifs pour la réalisation de travaux de voirie sur Chemin du Val (centre), Rue de Savoie, Rue du Chemin Vert (partie centrale : violettes-Modigliani) et l'implantation d'un nouveau puits d'absorption (rue du Chemin Vert,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

**N° B-2018-07-04/18 - Mathieu - Fonds de concours ascendant - Opération de réfection de la chaussée du chemin du Bout Millet**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision de la commune de Mathieu d'apporter un fonds de concours pour les travaux de voirie à réaliser sur le chemin du Bout Millet pour un montant de 13 000,00 € limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

Le bureau communautaire valide le plan de financement pour les travaux de voirie à réaliser sur le chemin du Bout Millet,

Le bureau communautaire approuve le projet de convention relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer par la commune de Mathieu pour la réalisation de travaux de voirie sur Chemin du Bout Millet,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/19 - Ouistreham - Versement d'un fonds de concours - Opération réaménagement de l'Avenue de la mer - Adoption de l'avant-projet**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet de l'opération de réaménagement de l'avenue de la mer pour un montant de 350 000,00 € T.T.C.,

Le bureau communautaire accepte la décision de la commune de Ouistreham d'apporter un fonds de concours pour l'opération de réaménagement de l'avenue de la mer pour un montant de 145 833,34 € limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

Le bureau communautaire valide le plan de financement pour l'opération de réaménagement de l'avenue de la mer,

Le bureau communautaire approuve le projet de convention relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer par la commune de Ouistreham pour la réalisation de l'opération de réaménagement de l'avenue de la mer,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/20 - Périers sur le Dan - Fonds de concours ascendant - Opération de réfection de la rue du Londel**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision de la commune de Périers sur le Dan d'apporter un fonds de concours pour l'opération 'Rue du Londel' pour un montant de 18 000 euros, limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

Le bureau communautaire valide le plan de financement pour les travaux de voirie de la commune de Périers sur le Dan,



Le bureau communautaire approuve le projet de convention relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer par la commune de Périers sur le Dan pour la réalisation de l'opération de réfection de la rue du Londel,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/21 - Rots - Versement d'un fonds de concours - Opération de réaménagement du Chemin du Hamel - Adoption de l'avant projet**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet de l'opération de réaménagement du Chemin du Hamel pour un montant de 620 000 € T.T.C.,

Le bureau communautaire accepte la décision de la commune de Rots d'apporter un fonds de concours pour l'opération de réaménagement du Chemin du Hamel pour un montant de 258 333,33 € limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

Le bureau communautaire valide le plan de financement pour l'opération de réaménagement du Chemin du Hamel,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine Caen la mer par la commune de Rots pour la réalisation de l'opération de réaménagement du Chemin du Hamel, ainsi que tous documents éventuels s'y rapportant,

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/22 - Thue et Mue - Fonds de concours ascendant - Communes déléguées de Bretteville l'Orgueilleuse, Brouay, Putot en Bessin - Travaux de voirie rues du 11 novembre et Loïk Cavellec à Bretteville l'Orgueilleuse, rue de l'église à Brouay et rue des écoles à Putot en Bessin**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision de la commune de Thue et Mue d'apporter un fonds de concours pour les travaux de voirie à réaliser sur les rues du 11 novembre et Loïk Cavellec à Bretteville l'Orgueilleuse, rue de l'église à Brouay et rue des écoles à Putot en Bessin pour un montant de 93 000,00 € limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

Le bureau communautaire valide le plan de financement pour les travaux de voirie,

Le bureau communautaire approuve le projet de convention relative au versement d'un fonds de concours ascendant à la Communauté Urbaine Caen la mer par la commune de Thue et Mue pour la réalisation de travaux de voirie sur les rues du 11 novembre et Loïk Cavellec à Bretteville l'Orgueilleuse, de l'église à Brouay et des écoles à Putot en Bessin.

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/23 - Mathieu - Etude définitive d'effacement des réseaux Route d'Anguerny - Tranche 2**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'étude définitive présentée par le SDEC Energie, dans le cadre de l'effacement des réseaux de distribution électrique, de télécommunication " Route d'Anguerny – Tranche 2 ",

Le bureau communautaire prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,

Le bureau communautaire décide de participer au financement de l'opération par fonds de concours, à hauteur de 56 137,46 euros et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire en section d'investissement – opération 1024-OS,

Le bureau communautaire s'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la Communauté Urbaine de Caen la mer,

Le bureau communautaire s'engage à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Communauté Urbaine de Caen la mer dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 524,09 euros,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/24 - Rosel et Cairon - Aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 170 - Convention entre le Conseil Départemental du Calvados, la Communauté urbaine Caen la mer et la Société Sephie Developpement**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/25 - Végétalisation du domaine public routier - Convention de partenariat définissant les relations entre la Communauté Urbaine Caen la mer, la Ville de Caen et le Centre Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie (CREPAN) et convention d'occupation temporaire du domaine public routier**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention définissant les relations entre la Communauté Urbaine Caen la mer, la Ville de Caen et l'association Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie (CREPAN),

Le bureau communautaire approuve le projet de convention définissant les relations entre la Communauté urbaine Caen la mer et les propriétaires riverains des rues concernées par la végétalisation à titre précaire du domaine public,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer ces deux conventions ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## Unanimité

### **N° B-2018-07-04/26 - Changements de pratiques phytosanitaires - Plan de communication 2018-2020 de CAEN LA MER - Demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau SEINE NORMANDIE et de RESEAU**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention au taux maximum, auprès de l'Agence de l'Eau Basse Seine et du syndicat RESEAU pour la mise en œuvre du plan de communication 2018-2020 relatif aux changements de pratiques phytosanitaires sur le territoire de Caen la mer,

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## Unanimité

### **N° B-2018-07-04/27 - Assainissement - Biéville Beuville - Rue des Tailleurs de Pierre et rue de la Vallée - Restructuration du réseau eaux usées - Adoption du programme - Convention avec RESEAU**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le programme de restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées sur une longueur totale de 230 mètres, ainsi que la reprise des branchements pour un montant de 151 000 € HT,

Le bureau communautaire décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées et eau potable de la rue des tailleurs de pierre, et rue de la vallée à Biéville Beuville pour un montant total de 391 000 €, en précisant que la charge financière de cette opération est répartie comme suit :

- Pour le syndicat RESEAU à hauteur de 240 000 € HT : pour la restructuration du réseau d'eau potable sur une longueur de 640m ainsi que la reprise des branchements,
- Pour la Communauté urbaine Caen la Mer à hauteur de 151 000 € HT : pour la restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées sur une longueur de 230 mètres, ainsi que la reprise des branchements.

Le bureau communautaire sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux,

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le syndicat RESEAU, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## Unanimité

### **N° B-2018-07-04/28 - Assainissement - Fleury-sur-Orne - Grande Rue - Restructuration du réseau eaux usées et eaux pluviales - Adoption du programme - Convention avec RESEAU**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le programme de restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées de la Grande rue, à Fleury sur Orne, sur une longueur de 430 m ainsi que la reprise des branchements pour un montant de 145 000 € HT,

Le bureau communautaire adopte le programme de restructuration des réseaux d'assainissement eaux pluviales de la Grande rue, à Fleury sur Orne, sur une longueur de 185 m, pour un montant de 94 000 € HT,

Le bureau communautaire décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et eau potable de la Grande Rue à Fleury Sur Orne pour un montant total de 519 000€, en précisant que la charge financière de cette opération est répartie comme suit :

- pour le syndicat RESEAU à hauteur de 280 000€ HT (restructuration du réseau d'eau potable sur une longueur de 425 m ainsi que la reprise des branchements),
- pour la Communauté urbaine Caen la Mer à hauteur de 239 000€ HT (travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales),

Le bureau communautaire sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux,

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le syndicat RESEAU, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/29 - Assainissement - Thaon - Grande Rue - Restructuration du réseau d'assainissement eaux usées et eaux pluviales - Adoption du programme - Convention avec le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Thaon - Basly (SMART)**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le programme de restructuration des réseaux d'eaux pluviales, ainsi que la reprise des branchements, pour un montant de 121 000 € HT inclus dans l'enveloppe globale de 570 000 € HT de l'opération de revitalisation du centre bourg de Thaon,

Le bureau communautaire décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour l'opération de revitalisation du centre bourg (incluant les travaux de voirie et les travaux d'assainissement des eaux pluviales) et la restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées de la Grande Rue à Thaon pour un montant total de 785 000 € HT, en précisant que la charge financière de cette opération est répartie comme suit :

- Pour le S.M.A.R.T. à hauteur de 215 000 € HT pour la restructuration du réseau d'eaux usées ainsi que la reprise des branchements,
- Pour la Communauté urbaine Caen la Mer à hauteur de 570 000 € HT (incluant les travaux de voirie et les travaux sur le réseau d'eaux pluviales),

Le bureau communautaire sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux,

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le syndicat S.M.A.R.T, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/30 - Dispositif contractuel - Contrat de ville 2015 - 2020 - Programmation 2018 - Convention avec le Département du Calvados et attribution des subventions aux porteurs de projet**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer la convention 2018 avec le Département du Calvados qui fixe le montant de la dotation 2018 du Conseil départemental attribuée à Caen la mer et organise son versement,

Le bureau communautaire décide d'attribuer, au titre de l'exercice 2018, des subventions aux porteurs de projet pour les actions qui sont retenues à l'issue de l'instruction,

Le bureau communautaire approuve les textes des conventions avec les associations Ecoles des Parents et des Educateurs (EPE), FJT l'Espace-Temps et l'ADIE,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer les conventions précitées ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/31 - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - Subvention à Caen la mer Habitat pour l'acquisition de 3 logements situés : résidence A. Noste - 13 rue Claude Chappe à Caen**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à Caen la mer Habitat une subvention d'un montant de 6 000 € au titre du fonds d'aide au logement locatif social, pour une opération d'acquisition en diffus de 3 logements, sis résidence A. Noste – 13 rue Claude Chappe à Caen, relevant du dispositif PLAI acquisition-amélioration. Les modalités de versement de la dite subvention sont précisées par convention,

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer la convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/32 - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - Subventions à la Plaine Normande pour 3 opérations.**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à la Plaine Normande une subvention au titre du fonds d'aide au logement locatif social pour les opérations suivantes :

- 20 000€ pour l'opération de construction de 17 logements, 107 rue de la Délivrande – résidence La Canopée à Caen, dont 5 PLAI subventionnés,
- 20 000€ pour l'opération de construction de 17 logements, rue du Chemin des Poissonniers – résidence Carré-Verde à Caen, dont 5 PLAI subventionnés,
- 8 000€ pour l'opération de construction de 8 logements, Clos de la Valette à Verson, dont 2 PLAI subventionnés,

Le bureau communautaire approuve les termes des conventions tripartites Caen la mer, bailleur et MEFAC, conclue pour une durée de 3 ans,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer les conventions, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

**N° B-2018-07-04/33 - Demande de subvention à l'Anah et à l'ADEME - Etude pré-opérationnelle à la politique d'amélioration du parc de logements privés et à la mise en œuvre d'une plate-forme de la rénovation énergétique**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer l'étude pré-opérationnelle aux futurs dispositifs de soutien à l'amélioration des logements privés et à la mise en œuvre d'une plate-forme de la rénovation énergétique,

Le bureau communautaire sollicite les subventions d'ingénierie de l'Anah et de l'Ademe pour cofinancer l'opération intitulée " Etude pré-opérationnelle à la politique d'amélioration du parc de logements privés et à la mise en œuvre d'une plate-forme de la rénovation énergétique " à hauteur respectivement de 50 % et 70 % du montant HT,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/34 - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide financière à la réhabilitation du parc social en matière de performance énergétique**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide après examen de ces dossiers, d'attribuer une subvention aux opérations de réhabilitation thermique nécessitant un soutien, à savoir :

- La Plaine Normande, résidence les Poètes – avenue de la République à Blainville sur orne, 63 logements individuels dont 49 éligibles à la subvention : **98 000€**
- La Plaine Normande, résidence le Bois – boulevard du Bois à Hérouville st Clair, 45 logements individuels subvention de : **90 000€**
- Caen la mer Habitat, 1 à 19 rue du Docteur Auvray à Caen, 40 logements répartis sur 5 bâtiments subvention de : **80 000€**

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer les conventions, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/35 - Subvention 2018 à l'AISCAL - Agence Immobilière à vocation sociale du Calvados**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la subvention au titre de l'année 2018 à 19 000 €,

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer la convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/36 - Subvention 2018 à l'Agence Immobilière Sociale AIS/SOLIHA Normandie**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la subvention au titre de l'année 2018 à 4 000 €,

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer la convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/37 - Subvention 2018 au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la subvention au titre de l'année 2018 à 77 000 €,

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer la convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/38 - Vente de l'action de la SA HLM du Calvados LogiPays au Département du Calvados**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la vente de l'action détenue par Caen la mer au profit du Département du Calvados pour un montant 0.10 € correspondant à son prix d'achat en 2005,

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/39 - Expérimentation d'une collecte de biodéchets avec le soutien de l'ADEME et de la REGION NORMANDIE**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de répondre à l'appel à projet de la Région NORMANDIE et l'ADEME Normandie "Collecte séparative et valorisation des biodéchets des ménages et assimilés en Normandie",

Le bureau communautaire sollicite une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région NORMANDIE et de l'ADEME Normandie pour les dépenses occasionnées par le projet (107 676 € HT),

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à mettre en place les actions, à conduire et à conclure les marchés et conventions correspondants, et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/40 - Appel à projets du SYVEDAC: réponse de Caen la mer**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de répondre à l'appel à projet du SYVEDAC et retient les 12 actions,

Le bureau communautaire dit que Caen la mer assure la fourniture des conteneurs à verre (aériens et enterrés) et prend en charge, à titre exceptionnel et lorsque l'enfouissement constitue la solution la plus pertinente, les coûts du génie civil correspondant à l'enfouissement des conteneurs,

Le bureau communautaire autorise monsieur le président de Caen la mer ou son représentant à mettre en place ces actions, à conduire et à conclure les marchés correspondants et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/41 - Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages : avenant à la convention passée avec EcoDDS**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant à la convention passée avec EcoDDS et ses annexes relatives à l'enlèvement et au traitement des DDS collectés sur les déchèteries de Caen la mer,

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/42 - Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Demande de subvention d'investissement auprès du conseil départemental du calvados**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite pour l'année 2018 une subvention annuelle d'investissement au taux le plus élevé auprès du Conseil Départemental du Calvados dans le cadre de son aide à l'investissement des établissements d'enseignement artistique du Département,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/43 - Cinéma Lux - Attribution d'une subvention exceptionnelle en soutien au cinéma de plein air dans les communes membres de la communauté urbaine Caen la mer au titre de l'année 2018**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer au cinéma Lux, au titre de l'année 2018, une subvention affectée d'un montant de 10 000 € pour l'aide aux projections en plein air dans les communes de la Communauté urbaine,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/44 - Dispositif contractuel - Contrat de territoire - Convention territoriale d'exercice concertée - Approbation et autorisation de signature**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le texte de la Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC),

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**



**N° B-2018-07-04/45 - Dispositifs contractuels - Contrat de territoire 2017-2021 avec le Département du Calvados - Programmation annuelle - Avenants 2018 au contrat de territoire - Approbation et autorisation de signature**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la liste des projets versés au contrat de territoire pour l'année 2018, à savoir :

« Valorisation des batailles livrées au Sud de Caen »  
« Création d'un réseau de boucles cyclo pédestres littorales »,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/46 - Contribution de Caen la mer à Caen Normandie Métropole pour 2018**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant de la cotisation 2018 pour le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole de 549 471,69 €,

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/47 - Emplois des agents vacataires - Fixation des rémunérations**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 le tarif horaire de la vacation sur la base des fonctions suivantes :

Type de fonction	Taux horaire de jour	Taux horaire de dimanche ou férié	Taux horaire de nuit
Activité d'accueil, d'entretien, de surveillance, de restauration, de sécurité et de collecte (exemple : gardien, surveillant de bassin, standard)	10.14	16.19	19.43
Activité d'animation	22.19	35.42	-
Activité de formation et d'expertise	30.00		
Activité de conférencier, guide, interprète, artiste, journaliste	35.42		
Activité de médecin	53.91		
Activité de chef de piste	10.14	16.19	19.43
Activité de maître-nageur sauveteur	10.57	16.89	20.27
Activité de musicien et de professeurs d'enseignement artistique	30.09		

Le bureau communautaire autorise la prise en charge des frais de déplacement dans les mêmes conditions que celle prévus pour les agents de la communauté urbaine Caen la mer,

Le bureau communautaire précise que les modalités de recrutement s'effectueront par contrat de travail précisant :

- la nature des actes réalisés et le lieu d'affectation,

- les dates de début et fin de période,
- la base de rémunération,

Le bureau communautaire dit que les taux horaires de vacation sont indexés sur la valeur du point de la fonction publique,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/48 - Convention de mise à disposition compensée avec le Ministère des Armées d'un ouvrier d'Etat sur un poste de technicien**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de mise à disposition compensée d'un ouvrier d'Etat jusqu'au 31 décembre 2021,

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/49 - Emplois de chargé de mission foncier**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée au motif des besoins du service le justifiant, que, les fonctions de chargé de mission foncier peuvent être exercées par un agent contractuel de droit public sur la base des missions susvisées,

Le bureau communautaire décide de fixer, le traitement de l'agent contractuel, par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, au maximum par référence au grade d'attaché territorial, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibérations du conseil communautaire,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer le contrat de l'agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, ce contrat était reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/50 - Emploi de chargé de mission urbanisme opérationnel**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée au motif des besoins du service le justifiant, que, les fonctions de chargé de mission urbanisme opérationnel peuvent être exercées par un agent contractuel de droit public sur la base des missions susvisées,

Le bureau communautaire décide de fixer, le traitement de l'agent contractuel, par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, au maximum par référence au grade d'attaché territorial, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibérations du conseil communautaire,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer le contrat de l'agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, ce contrat était reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/51 - Convention de mise à disposition auprès de Caen la mer du directeur des sports de la ville de Caen**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de mise à disposition du directeur des sports de la ville de Caen au bénéfice de la communauté urbaine Caen la mer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et pour une durée de 9 mois,

Le bureau communautaire précise que l'agent est mis à disposition de Caen la mer à hauteur de 20%,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer ladite convention de mise à disposition, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/52 - Conventions de mise à disposition d'agents en charge des dossiers traités par le service commun des autorisations du droit des sols entre Caen la mer et les communes de Caen, Ifs et Mondeville**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes des conventions de mise à disposition d'agents de Caen la mer au bénéfice des communes de Ifs, Mondeville et Caen,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, au bénéfice des communes ci-dessous :

- 1 agent mis à disposition de la commune de Ifs à hauteur de 30 %,
- 2 agents mis à disposition de la commune de Mondeville à hauteur de 50 % chacun,
- 5 agents mis à disposition de la commune de Caen à hauteur de 35 % chacun.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/53 - Modification n°1 du tableau des emplois permanents 2018**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des emplois permanents de la communauté urbaine Caen la mer au 1<sup>er</sup> juillet 2018, au regard des événements relatifs à la gestion des ressources humaines intervenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour prendre en compte les modifications liées aux transferts de compétences, au bon fonctionnement des services, aux changements d'organisation, aux résultats des commissions administratives paritaires et aux réussites à concours,

Le bureau communautaire dit qu'il sera possible, en l'absence de fonctionnaire, de pourvoir les emplois accessibles par voie de concours ainsi créés ou transformés par des agents contractuels de droit public au titre de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

Le bureau communautaire dit qu'en l'absence de fonctionnaire, les emplois ouvrant droit au recrutement d'un agent contractuel de droit public au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, feront l'objet d'une délibération spécifique permettant ce mode de recrutement,

Le bureau communautaire adopte le nouveau tableau des emplois ainsi établi au 1<sup>er</sup> juillet 2018,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/54 - Modalités de financement des départs en formation individuelle**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la mise en place de critères de co-investissement des demandes de formations développement de carrière hors compte personnel formation (CPF),

Le bureau communautaire précise :

- les modalités d'exécution budgétaire des formations faisant l'objet d'un co-investissement (dans le cadre du compte personnel formation ou hors compte personnel formation)
- le calcul du financement lors de l'utilisation d'un congé de formation professionnelle en complément du congé personnel de formation

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/55 - Création d'un service commun de gestion des archives entre Caen la mer, la ville de Caen et le CCAS de Caen**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la création du service commun des Archives,

Le bureau communautaire approuve les modalités de contribution mentionnées dans cette délibération,

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer cette convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/56 - Création du service commun Etudes juridiques et Contentieux**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la création du service commun Etudes juridiques et Contentieux,

Le bureau communautaire approuve les modalités de contribution mentionnées dans cette délibération,

Le bureau communautaire approuve les contributions pour 2018,

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer cette convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/57 - Convention de remboursement de charges avec l'agence de l'urbanisme de Caen Normandie Métropole - Autorisation de signature**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de remboursement de charges conclus avec l'AUCAME,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/58 - Convention de remboursement de charges avec Caen Normandie Métropole - Avenant n°1 - Autorisation de signature**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de remboursement de charges conclus avec Caen Normandie Métropole,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer ledit avenant n°1, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/59 - Convention d'encaissement des redevances de stationnement des parcs en enclos entre la ville de Caen et la communauté urbaine Caen la mer - Avenant n° 1**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 à la convention d'encaissement des redevances de stationnement des parcs en enclos Courtonne et Plaisance 1 et 2 entre la Ville de Caen et la Communauté Urbaine Caen la mer du 12 septembre 2017,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/60 - Protocole Transactionnel entre la société VEOLIA RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE et la Communauté Urbaine Caen la mer dans le cadre de l'exécution du marché de collecte des déchets ménagers**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de protocole transactionnel entre la communauté urbaine Caen la mer et la société VEOLIA RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/61 - Marchés relatifs au groupement de commandes permanent de Bâtiments et Equipements - Expression des besoins de Caen la mer et lancement des marchés**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer et de lancer les marchés mentionnés ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes relatifs à :

1. l'acquisition de moyens pour la réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration de bâtiments,
2. la maintenance des moyens de lutte contre l'incendie des bâtiments et véhicules de leur patrimoine,
3. la maintenance des ascenseurs et monte charges dans les bâtiments.

Le bureau communautaire acte que la participation et le lancement à la consultation engage la collectivité à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/62 - Participation à un marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique dans le cadre des conventions générales de groupement de commande proposées par Caen la mer**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique, dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer,

Le bureau communautaire acte que la participation à la consultation engage la communauté urbaine à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues,

Le bureau communautaire approuve l'expression des besoins de la communauté urbaine,

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/63 - Association Revivre - Financement du programme d'investissement - Garantie à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant de 850 000 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 850 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 78 010 constitué d'une ligne de prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération,

Le bureau communautaire dit que la garantie est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Le bureau communautaire dit que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Le bureau communautaire déclare que cette garantie d'emprunt est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, de la division du risque et du partage du risque,

Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

Le bureau communautaire transfère son droit de réservation de logements à la Ville de Caen sur laquelle les logements sont implantés,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à procéder, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

### **Unanimité**

#### **N° B-2018-07-04/64 - Partélios Habitat - Construction de 36 logements situés à Ifs - Garantie à hauteur de 40% d'un emprunt d'un montant de 4 000 000 euros souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Normandie**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 40%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 000 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Épargne Normandie, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre de financement,

Le bureau communautaire dit que la garantie est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Le bureau communautaire dit que la communauté urbaine renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande de la Caisse d'Épargne Normandie, toute somme due au titre de ce prêt en principal à hauteur de 40 %, augmentée des intérêts, intérêts de retard, frais et tous autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par Partélios Habitat à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Le bureau communautaire déclare que cette garantie d'emprunt est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, de la division du risque et du partage du risque,

Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

Le bureau communautaire transfère son droit de réservation de logements à la commune d'Ifs sur laquelle les logements sont implantés,

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer le contrat de prêt correspondant à l'offre de financement, et est habilité ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

### **Unanimité**

**N° B-2018-07-04/65 - Projet tramway - Convention de financement avec le Département du calvados pour la réalisation du projet de transformation de la ligne 1 de TVR en tramway fer standard, son extension et la réalisation de la ligne presqu'île - Avenant n°1**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant à la convention,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer ledit avenant, ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/66 - Avenant n° 7 à la convention de coopération et de financement avec la Région Normandie**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 7 à la convention de Coopération et de Financement des Transports Publics de Personnes conclue avec la Région Normandie,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'avenant, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/67 - Opération tramway 2019 - Pont Pierre Heuzé - Conventions de transfert de gestion avec l'Etat, représenté par la Direction Interdépartementale des Routes du Nord-Ouest (DIRNO) - Avenant n° 1**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes et les conditions du présent avenant,

Le bureau communautaire autorise le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer, ou son représentant, à signer l'avenant N°1 avec l'Etat (DIRNO) ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/68 - Convention relative à un partenariat entre le réseau de services pour une vie autonome (RSVA) et Caen la mer**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention relative à un partenariat avec l'association RSVA,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Unanimité**

**N° B-2018-07-04/69 - Aéroport Caen-Carpiqueu- Allongement de la piste principale - Définition des modalités de concertation**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser la concertation relative au projet d'allongement de la piste principale de l'aéroport Caen - Carpiquet et du dévoiement de la RD 9,



Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à lancer les procédures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Majorité absolue - 2 contre, 0 abstention**

**N° B-2018-07-04/70 - Gens du voyage - Prévisionnel des grands rassemblements de l'été 2018**

Diffusion :

- aux 55 maires
- aux membres du bureau

Affiché le **18 JUL. 2018**

**Le Président,**

**Joël BRUNEAU**

